



## Contribution de Voir Ensemble, association adhérente de l'Uniopss

### 1. Quel projet de société voulons-nous promouvoir ?

Nous revendiquons la construction d'une véritable société inclusive, que notre société s'adapte à chaque âge de la vie de la personne en situation de handicap, dans tous les domaines ; pour lui permettre d'être un citoyen à part entière.

Pour une société inclusive, notre devise républicaine doit en être son triptyque fondateur.

**Liberté !** Liberté de se déplacer, de s'informer, de travailler... notre société doit être adaptée à chacun, quelle que soit sa situation, pour lui offrir la possibilité de se réaliser au quotidien.

**Égalité !** L'État ne peut se limiter à être un législateur sur la question du handicap. Par son autorité judiciaire, l'État doit garantir des droits qu'il donne par son pouvoir législatif.

L'Égalité ne se décrète pas de fait. Elle ne peut être uniquement le souci des associations. L'État doit en être l'ardent défenseur et ainsi faire émerger une société équitable.

**Fraternité !** Pour une société inclusive, nous devons, État et associations, travailler ensemble pour sensibiliser nos concitoyens au handicap afin que la solidarité devienne naturelle et non réduite à un respect des lois.

### 2. Quelles sont vos attentes principales au sujet des politiques publiques

L'éducation nous semble un axe important à poursuivre, les personnes en situation de handicap devraient pouvoir suivre le cursus qu'elles souhaitent et obtenir un diplôme. Or, aujourd'hui, les statistiques montrent le contraire, les personnes en situation de handicap sont moins diplômées que leurs concitoyens.

L'insertion professionnelle est le pendant logique de ce premier axe. Alors que les entreprises ont l'obligation d'accueillir au sein de leurs salariés des personnes en situation de handicap, beaucoup de chemin est encore à faire. Le taux de chômage de ces personnes est plus important que la moyenne française. Notre société de compétition, de productivité, met donc de fait les personnes en situation de handicap de côté.

Afin de pallier cela, les centres de formation professionnelle pour personnes handicapées devraient mettre en place de nouvelles formations. Ainsi, proposer plus de métiers aux personnes handicapées permettra de contribuer à leur meilleure insertion sur le marché du travail.

L'accessibilité des lieux publics prévue par la loi du 11 février 2005 se fait toujours attendre plus de 10 ans plus tard. Et l'agenda d'accessibilité programmée a introduit des délais supplémentaires pour se mettre aux normes ...

Liberté de se déplacer librement dans l'espace public, en adaptant l'urbanisation de nos villes. Le monde rural ne doit pas être en reste. Une société adaptée doit lutter contre l'isolement des personnes handicapées en milieu rural et avoir une politique volontariste sur les transports publics pour connecter nos villes et nos campagnes.

Le numérique se doit d'être accessible : il faut en finir avec les zones blanches et, là aussi, permettre aux personnes handicapées à faible revenu de s'équiper avec du matériel adapté.

### **3. Que pouvons-nous apporter en tant qu'associations ?**

En tant qu'association médico-sociale et surtout Mouvement, nous avons une expertise utile à la mise en place de cette société inclusive. Dans le cadre de nos actions, nous nous appuyons sur la parole des « premiers concernés ». Ce sont eux les meilleurs experts pour penser et faire évoluer notre société.

Notre association gestionnaire d'établissements et de services travaille déjà sur l'accompagnement au quotidien dans toutes ses composantes. Cette orientation est une volonté directe de cette expertise émanant du Mouvement. Ces modes d'accompagnement en institution et en milieu ouvert sont à promouvoir et à soutenir afin que les personnes en situation de handicap soient reconnues comme citoyens à part entière. Nous pensons que les lieux de vie doivent s'adapter aux personnes qu'elles accueillent et non le contraire. Cette volonté s'exprime dans la gestion de nos établissements et services.

Enfin notre association par son Mouvement et ses établissements, est créatrice voire créatrice de lien social.

Les groupes locaux bénévoles en sont un exemple, ils sont des espaces de lien, des mini-sociétés fraternelles que notre société individualiste ne permet plus d'avoir.